Protected B / Protégé B

when completed / une fois rempli

For student / Pour étudiant

Tuition and Enrolment Certificate Certificat pour frais de scolarité et d'inscription

Year nnée	2021	

Name and address of designated educational institution Nom et adresse de l'établissement d'enseignement University of Winnipeg 515 Portage Ave Winnipeg, MB R3B 2E9			11 School type Catégorie d'école 1 14 Student number Numéro d'étudiant				Écc 15 File	Flying school or club École ou club de pilotage Filer Account Number Numéro de compte du déclarant			
CANADA				3135	031						R Z
13 Name of program or course Nom du programme ou du cours Post Degree Diploma in Web Development Student Name Nom de l'étudiant	Session periods Périodes d'études	YY	om MM De /MM	T YY/ AA/	MM À		Number of months part-time Nombre de mois à temps partiel		Number of months full-time Nombre de mois à temps plein		Eligible tuition fees, part-time and full-time Frais de scolarité admissibles pour études à temps partiel et à temps plein
Jorabar Sing H Saini	1	21	01	21	12						10,323.53
Student address Adresse de l'étudiant	3 4	21	01	21	09		0		9		
814-240 Stradbrook Avenue Winnipeg, MB R3L 2P7 Canada To Social insurance number (SIN) Numéro d'assurance sociale (NAS) 688-575-935		Tota		s / To	/ Totaux	x 24	0	25	9	26	10,323.53
		Information for students: See the back of Certificate 1. If you want to transfer all or part of your tuition amount, complete the back of Certificate 2 Renseignements pour les étudiants: Lisez le verso du certificat 1. Si vous désirez transférer une partie ou la totalité de vos frais de scolarité, remplissez le verso du certificat 2.									

See the privacy notice on the next page.

Consultez l'avis de confidentialité à la page suivante.

T2202 (21)

Canada Revenue Agence du revenu du Canada

Protected B / Protégé B when completed / une fois rempli

For student / Pour étudiant

Year 2001

Tuition and Enrolment Certificate
Certificat pour frais de scolarité et d'inscriptio

Certificat pour fra	iis de s	scola	arité	et c	l'ins	cr	iption		Année	9	2021
Name and address of designated educational institution Nom et adresse de l'établissement d'enseignement		School type Catégorie d'école				´	Flying school or club École ou club de pilotage				
University of Winnipeg 515 Portage Ave Winnipeg, MB R3B 2E9			1 14 Student number Numéro d'étudiant					15 Filer Account Number Numéro de compte du déclarant			
CANADA			3	3135	031				-		R Z
	Session		From To			Number of months part-time		Number of months		Eligible tuition fees, part-time and full-time	
Student Name	periods Périodes d'études	es De		YY/MM À AA/MM			Nombre de mois à temps partiel		full-time Nombre de mois à temps plein		Frais de scolarité admissibles pour études à temps partiel et à temps plein
Jorabar Sing H Saini	1	21	01	21	12					, [10,323.53
Student address Adresse de l'étudiant	3	21	01	21	09		0		9		
814-240 Stradbrook Avenue Winnipeg, MB R3L 2P7 Canada	4 Inform			s / Tot	nts: Se				9		10,323.53

See the privacy notice on the next page.

Consultez l'avis de confidentialité à la page suivante.

17 Social insurance number (SIN)

Numéro d'assurance sociale (NAS)

688-575-935

T2202 (21)

Canad'ä

Renseignements pour les étudiants : Lisez le verso du certificat 1. Si vous désirez transférer

une partie ou la totalité de vos frais de scolarité,

remplissez le verso du certificat 2.

Student signature Date (YYYYMMDD)	Signature de l'étudiant Date (AAAAMMJJ)						
(Type of occupation) and was enrolled in the course identified in Box 13 to acquire or improve the skills in that occupation.	(Genre d'emplois) et que j'étais inscrit au cours indiqué à la case 13 en vue d'acquérir ou d'améliorer les compétences professionnelles pour cet emploi.						
Fill in this area if you were enrolled in an institution or flying school or club certified by Employment and Social Development Canada. I certify that I work or intend to work in the occupation of	Remplissez cette section si vous étiez inscrit dans un établissement, une école de pilotag ou un club certifié par Emploi et Développement social Canada. J'atteste que j'exerce ou que je compte exercer un emploi de						
Use this area to complete your federal Schedule 11 and your provincial or territorial Schedule (11), if applicable.	Utilisez cette section pour remplir votre annexe 11 fédérale, ainsi que votre annexe provinciale ou territoriale (S11), s'il y a lieu.						

Personal information (including the SIN) is collected for the purposes of the administration or enforcement of the Income Tax Act and related programs and activities such as administering tax, benefits, audit, compliance, and collection. Personal information may be shared for purposes of other federal Acts that provide for the imposition and collection of a tax or duty. Personal information may also be shared with other federal, provincial, territorial or foreign government institutions to the extent authorized by law. Failure to provide this information may result in interest payable, penalties or other actions. Under the Privacy Act, individuals have the right to access their personal information, request correction, or file a complaint to the Privacy Commissioner of Canada regarding the handling of the individual's personal information. Refer to Personal Information Bank CRA PPU 005 at canada.ca/cra-info-source.

Les renseignements personnels (y compris le NAS) sont recueillis aux fins de l'administration ou de l'application de la Loi de l'impôt sur le revenu et des programmes et activités connexes tels que l'administration de l'impôt, des prestations, la vérification, l'observation et le recouvrement. Les renseignements personnels peuvent être transmis aux fins d'autres lois fédérales qui prévoient l'imposition et la perception d'un impôt, d'une taxe ou d'un droit. Les renseignements personnels peuvent aussi être transmis à une autre institution gouvernementale fédérale, provinciale, territoriale ou étrangère dans la mesure où la loi l'autorise. Le défaut de fournir ces renseignements pourrait entraîner des intérêts à payer, des pénalités ou d'autres mesures. Les particuliers ont le droit, selon la Loi sur la protection des renseignements personnels, d'accéder à leurs renseignements personnels, de demander une correction ou de déposer une plainte auprès du Commissaire à la protection de la vie privée du Canada concernant le traitement des renseignements personnels des particuliers. Consultez le fichier de renseignements personnels ARC PPU 005 à canada.ca/arc-info-source.

		is area if you are transferring unus	current year amounts to a	uesignateu			
individu	al.						
I design	ate	, my	,	, to claim:			
		(Individual's name)	(Relationship to you)	-			
(1)	\$		on line 32400 of their				
		(Federal tuition amount)	_				
Inco	ome	Tax and Benefit Return or on line	36000 of their federal Sched	ule 2, as			
арр	licab	le.					
(2)	\$		on line 58600 of their provi	ncial or			
		(Provincial or territorial amount)	_				
territorial Form 428, or line 59090 of their provincial or territorial Schedule (S2), as applicable.							
		amount at line (1) above cannot be our federal Schedule 11.	more than the maximum tran	sferable			
Note 2: The amount at line (2) above cannot be more than the maximum transferable amount of your provincial or territorial Schedule (S11). Line (2) is not applicable to individuals who are residents of Quebec, Alberta, Ontario or Saskatchewan on December 31.							
Note 3: If you did not reside in the same province or territory as the designated individual on December 31, special rules may apply. For more details, call 1-800-959-8281.							
		Student signature	Date (YYYYM				
		ormation (including the SIN) is colle ent of the Income Tax Act and relat					

Personal information (including the SIN) is collected for the purposes of the administration or enforcement of the Income Tax Act and related programs and activities such as administering tax, benefits, audit, compliance, and collection. Personal information may be shared for purposes of other federal Acts that provide for the imposition and collection of a tax or duty. Personal information may also be shared with other federal, provincial, territorial or foreign government institutions to the extent authorized by law. Failure to provide this information may result in interest payable, penalties or other actions. Under the Privacy Act, individuals have the right to access their personal information, request correction, or file a complaint to the Privacy Commissioner of Canada regarding the handling of the individual's personal information. Refer to Personal Information Bank CRA PPU 005 at canada.ca/cra-info-source.

Je désigne		, mon (ma)	, comme
	(Nom de la personne)		(Lien de parenté)
personne por	uvant demander :		
(1)			\$ à la ligne 32400 de sa
(1)	Montants fédéraux des frais de	scolarité)	
Déclaration fédérale, sel	de revenus et de prestations on le cas.	ou à la ligne	36000 de son annexe 2
(2)	ontant provincial ou territorial)		ne 58600 de son formulaire 428
provincia	al ou territorial , ou à la ligne 5 l e (S2) , selon le cas.		nnexe provinciale ou
•	: Le montant indiqué à la ligne esférable de votre annexe 11 f	. ,	ne peut pas dépasser le montant
maximal tran s'applique pa		vinciale ou te	ne peut pas dépasser le montant rritoriale (S11). La ligne (2) ne n Alberta, en Ontario ou en
territoire que			lans la même province ou le même pourraient s'appliquer. Pour en
	Signature de l'étudiant		Date (AAAAMMJJ)

Remplissez cette section si vous transférez des montants non utilisés de l'année

courante à une personne désignée.

Les renseignements personnels (y compris le NAS) sont recueillis aux fins de l'administration ou de l'application de la Loi de l'impôt sur le revenu et des programmes et activités connexes tels que l'administration de l'impôt, des prestations, la vérification, l'observation et le recouvrement. Les renseignements personnels peuvent être transmis aux fins d'autres lois fédérales qui prévoient l'imposition et la perception d'un impôt, d'une taxe ou d'un droit. Les renseignements personnels peuvent aussi être transmis à une autre institution gouvernementale fédérale, provinciale, territoriale ou étrangère dans la mesure où la loi l'autorise. Le défaut de fournir ces renseignements pourrait entraîner des intérêts à payer, des pénalités ou d'autres mesures. Les particuliers ont le droit, selon la Loi sur la protection des renseignements personnels, d'accéder à leurs renseignements personnels, de demander une correction ou de déposer une plainte auprès du Commissaire à la protection de la vie privée du Canada concernant le traitement des renseignements personnels des particuliers. Consultez le fichier de renseignements personnels ARC PPU 005 à canada.ca/arc-info-source.